

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois mai à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de Valdivienne se sont exceptionnellement réunis dans la salle polyvalente de Salles-en-Toulon en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 22

Nombre de Conseillers municipaux présents : 20

Date de la convocation du conseil municipal : 27.04. 2021

Date d'affichage de la convocation : 27.04.2021

Présents : MM Claudie BAUVAIS, Philippe PAPUCHON, Sylvie ROY, Robert BENOIST, Sandrine MORISSET, Joël FAITY, Béatrice DARRAS, Patricia BOILEAU, Benoît BOULET, Isabelle MIGNERE, Gwénola DOARE, Sophie DEVAUX, Nathalie BROUARD, Claude PUISAIS, Thomas MESMIN, Renaud GAUD, Mikaël RABIS, Yohan TORNAIS, Denis GERMANEAU, Elodie RANGER

Absente excusée : Mme. Eve BOURGOIN

Absente non excusée : M^{me} Christelle COUDRAY

Madame le Maire soumet le compte rendu de la précédente réunion à l'approbation des membres du conseil municipal. N'appelant pas d'observations ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

TOURNEE RADIOPHONIQUE Radio Echo des Choucas et radio AGORA

Dans le cadre des festivités organisées pour la fête nationale qui aura lieu à Morthemmer le 17 juillet, la commission communication propose une animation de Radio Echo des Choucas accompagnée par Radio Agora dans le cadre de leur tournée radiophonique « les étapes estivales sur les ondes de la vienne ».

La formule proposée : réalisation d'une émission matinale en direct de 2 h qui mettra en valeur la collectivité, ses projets, son histoire, ses structures associatives ainsi que ses entreprises. Les animateurs seraient installés au Pub La Passerelle. La prestation s'élève à 600 €. Adopté à l'unanimité

Par ailleurs le Conseil Départemental, dans le cadre de la relance du plan culturel, finance la prestation de différents groupes à hauteur de 80 %. Dans ce cadre il est proposé d'ajouter deux groupes à cette manifestation :

- Groupe musical les GODIES 1100 € soit un reste à charge communal de 220 €
- Art de la rue : les impromptus circassiens 1500 € soit un reste à charge communal de 300 €

RÉGULARISATION AFFAIRES FONCIÈRES COULBRÉ

Madame le Maire expose au conseil qu'un dossier dont les premières négociations remontent à 1990, pour l'acquisition de parcelles privées formant le chemin dit de Coulbré, n'a jamais été finalisé chez le notaire et que suite à différentes renégociations il convient aujourd'hui de régulariser la situation par un acte notarié pour :

- Vendre aux consorts ROUET le chemin de la Galipalière qui a fait l'objet d'un avis favorable à l'issue d'une enquête publique et dont le prix, après avis des domaines, a été fixé à 0.36 /m2 soit 1008 € pour 2800 m² aux frais exclusifs du demandeur
- Acheter aux consorts ROUET les parcelles A1621 et A1633 pour la somme de 10 € chacune
- Acheter à monsieur JOUDELAT la parcelle A1629 moyennant le prix de 10 €
- Vente par monsieur SERVOUZE à la commune, pour l'euro symbolique, des parcelles A1608, A1611, A1615, A1616, A1619 et A1621, les frais d'acte étant pris en charge par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages, charge madame le Maire de remplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ces projets et l'autorise à signer tous documents se rapportant à cette affaire, y compris les actes notariés qui seront passés à l'office notarial de Chauvigny

BAIL COMMERCIAL 2 RUE DU BARON DE SOUBEYRAN: DEMANDE GRATUITE DE LOYER

M. FAITY a fait repeindre les menuiseries extérieures en rouge. Il présente une visite virtuelle de l'intérieur suite aux travaux et annonce que l'enseigne commerciale sera THE FOOTBRIDGE – LA PASSERELLE. Au regard des annonces gouvernementales l'ouverture se fera le 9 juin et le futur locataire a indiqué qu'il avait besoin de faire des

aménagements intérieurs au préalable. Il sollicite donc un mois de gratuité afin d'ouvrir dans de bonnes conditions. Il demande également un mois de gratuité pour l'habitation

M. BOULET s'interroge sur une sous location éventuelle au personnel ?
Il est stipulé au bail que la sous location est interdite.

M. RABIS fait observer qu'il s'agit d'être équitable vis-à-vis des autres commerçants
Pour M FAITY cette période COVID nécessite une aide pour ouvrir dans de bonnes conditions lors de la levée des mesures sanitaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages, accepte de faire une mise à disposition gratuite pour préparer l'ouverture avec prise d'effet du bail au 9 juin sous réserve des possibilités administratives et notariales.

M. BENOIST revient sur la réfection des peintures sur l'immeuble communal La Passerelle, et propose d'étudier une harmonisation des couleurs sur le bourg de Morthemmer.

FIXATION DU LOYER LOGEMENT N° 6 LES GENÊTS

Madame le Maire indique que deux personnes assistantes maternelles sur la commune sont intéressées pour la création d'une Maison d'Assistante Maternelles – MAM - et sont à la recherche d'un local. Elle les a rencontrées et leur a proposé le logement laissé vacant au Genêt par un agent qui vient de partir en retraite, qui pourrait les intéresser. Il convient donc aujourd'hui de fixer le loyer de ce logement

Deux propositions de loyer : 5 €/m² soit 621 € ou 5,50 €/m² soit 683 € auquel s'ajouteront les charges de fonctionnement habituelles. Madame le Maire ajoute que le tarif pratiqué par la CCVG pour une maison de santé est de 7€80/m²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages, adopte le prix médian de 5€50 et décide de fixer le loyer à 680 €. La proposition sera faite aux intéressées.

ASL CHAMPS DE LA FOSSE : DEMANDE DE TRANSFERT DE PROPRIETE A LA COMMUNE COMPTEUR D'EAU ET BASSIN D'ORAGE

M. PAPUCHON expose au conseil que l'Association Syndicale Libre des champs de la fosse a sollicité une rétrocession complète à la commune des voiries, du bassin d'orage et du compteur d'eau, la rétrocession de l'éclairage public était déjà faite depuis 2020. Après avoir visité le site il indique qu'il reste encore 2 terrains à vendre et 3 maisons à finir. Il propose d'accepter uniquement la rétrocession du bassin d'orage et du compteur d'eau.

M^{me} DARRAS fait observer qu'il s'agit d'une charge supplémentaire pour la commune.

M. PAPUCHON indique que la commune a toujours validé la rétrocession des voiries dans les différents lotissements. A ce jour ce sont les trottoirs qui risquent de dégrader durant les travaux, raison pour laquelle il n'est pas envisageable d'accepter la rétrocession des voiries.

M^{me} MIGNERE : propriétaire, membre de cette ASL sort de la salle avant le vote.

M. BENOIST ajoute que la rétrocession se pratique dans toutes les communes et que la commune est dans son rôle de gestionnaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages, accepte de reprendre le compteur d'eau qui alimente le bassin d'orage mais ne souhaite pas la rétrocession des voiries tant que toutes les constructions ne seront pas réalisées.

QUESTIONS DIVERSES

- M. BENOIST informe le conseil qu'un cinéaste, Mr Thierry MAUVIGNIER, recherche une chapelle pour le tournage d'un court métrage avec MM. Yannick JAULIN, France BOYER... Il a fait de la prospection vers Loudun mais le tarif de location est de 8 000 €/jour. Il a eu connaissance de notre patrimoine sur Valdivienne et nous a donc sollicité. Après visite des différents sites et au vu de ses critères il a retenu plusieurs options : la crypte de Morthemmer ; l'église de Salles et celle de La Chapelle Morthemmer. La commission patrimoine considérant la valorisation pour la commune propose

une mise à disposition gratuite. Adopté

- Monsieur BENOIST a parcouru le magazine « nos vacances en Sud Vienne Poitou » et a fait le constat que Valdivienne en était absent hormis quelques lignes, malgré la richesse de notre patrimoine. Madame Le maire a fait un retour au Président de la Commission qui reconnaît que Valdivienne a été oublié.

M. BENOIST a le sentiment que Valdivienne n'est pas encore intégré au sein de la communauté de communes depuis 6 ans. Pour lui il y a toujours les 2 entités Lussac Montmorillon qui priment.

Madame le Maire indique que le rôle des délégués communaux dans les commissions intercommunales est de faire remonter nos souhaits, de nous faire entendre.

Mr PAPUCHON indique que pour sa part il n'y a aucun souci en voirie dans le cadre communautaire. Le travail est fait en petit groupe de secteur et chacun peut se faire entendre.

M. GERMANEAU ajoute que c'est aux élus d'apporter des éléments pour s'intégrer.

Pour M. BENOIST les élus ont déjà travaillé en ce sens lors du précédent mandat.

Mr BENOIST cite l'exemple de la Vallée des fresques. Madame le Maire rappelle que c'est un label. Il y a des formes administratives à respecter mais ce n'est pas toujours favorable aux nouvelles communes.

M. FAITY : confirme que certaines communes sont frustrées par ce manque de visibilité. C'est lui qui était délégué au tourisme au précédent mandat et il n'a jamais manqué de porter la commune. Par exemple pour la valorisation de Morthemmer, mais le projet n'a pas été retenu.

- Madame le Maire demande aux élus de faire un retour sur les commissions auxquelles ils participent à la communauté de communes.

- M^{me} DOARE annonce le bouclage du journal Valdivienne infos pour le 21 mai.

- Mme le Maire indique que la communauté de communes travaille au recrutement d'un animateur pour la jeunesse mais qu'il n'y a toujours pas de solution de trouvée pour la partie périscolaire. La CCVG a décidé de donner la priorité à la structure jeunes pour cet été. Elle envisage donc une nouvelle organisation et un rapprochement avec la MJC 21 ou une restructuration de la Maison Bleue pour un accueil des 3 à 17 ans.

- Mme ROY demande qui animera ce groupe jeunes : de nouveaux animateurs seront recrutés.

La communauté de communes a informé la commune qu'elle reprend tous les espaces excepté le local préfabriqué. Une réflexion est à mener sur son devenir.

- M. PAPUCHON informe d'une commission réseaux le 18 mai à 19h30 à la mairie. Une convention est en préparation avec le propriétaire du château concernant la modification du projet de mise en lumière du château de Morthemmer.

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : madame le Maire va demander que soit revu le zonage car la commune a de nouvelles demandes d'installation d'entreprises. A faire remonter au plus vite à la communauté de communes

La séance est close à 21 heures.